

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Service Conseil & Emploi Territorial

Email : emploipublic@cdg83.fr

Tel. : 04 94 00 09 46

RAPPEL TEXTE :

CHAPITRE II ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS DANS LEURS PROJETS D'EVOLUTION PROFESSIONNELLE

SECTION 1. ART6.

Ainsi, l'article 6 énonce que chaque employeur public pour les agents qu'il emploie et chaque Centre De Gestion de la fonction publique pour les agents qui relèvent de sa compétence élaborent un document formalisant l'offre d'accompagnement personnalisé dont les intéressées peuvent bénéficier, les modalités d'accès à cette offre ainsi que les ressources et les outils pouvant être mobilisés pour la mise en œuvre des projets des agents.

Ce document identifie l'ensemble des dispositifs individuels et collectifs d'information, de conseil, de soutien et de formation proposés aux agents, parmi lesquels le bilan de parcours professionnel ainsi que le plan individuel de développement des compétences.

Cet écrit est rendu accessible aux agents par voie numérique et par tout autre moyen. Il donne également lieu à une information du comité social compétent.

Le Centre de Gestion du Var vous propose un accompagnement personnalisé à la mobilité et à l'évolution professionnelle pour les agents des collectivités affiliées.

OBJECTIFS ET FINALITES

du décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle

Le renforcement des droits à la formation au profit de certaines catégories d'agents

Un dispositif d'accompagnement des agents pour élaborer et mettre en œuvre un éventuel projet d'évolution professionnelle

NOTRE OFFRE

Modalités d'accès

Prise de contact par la collectivité
(toute demande directe d'un agent sera automatiquement réorientée vers son service rh)

Diagnostic
Définition du planning

Organisation d'information collective

Présentation générale des **possibilités de progression** des agents de catégorie :

- Les concours, les examens professionnels,
- Mobilité interne / mutation / détachement, les bourses de l'emploi public « emploi territorial » « place de l'emploi public »,
- L'obtention d'un titre ou d'un diplôme,
- Les spécificités pour les agents reconnus RQTH : loi, accès à un cadre d'emploi supérieur

Accompagnement individuel

- Entretien individuel
- Atelier cv et lettre de motivation
- Préparation aux entretiens mobilité

Définition du projet et leviers

Conseil en évolution : bilan professionnel

Mise à disposition d'outils :

- Guide pratique « construire votre projet professionnel »,
- Questionnaire « enquête métiers »,
- Répertoire des métiers territoriaux du CNFPT,
- Aide à l'analyse organigramme, cartographie des métiers,

Plan de développement des compétences

Plan de formation individuel :

- Vae
- Formation continue
- Formation certifiante ou qualifiante

Périodes d'immersions

Outils à disposition des collectivités :

- Mise à disposition pour la collectivité d'une convention type
- Mise à disposition d'un projet de délibération
- Mise à disposition sur le site internet du cdg 83 d'une banque de recueil des collectivités « accueillantes »

Bilan de la démarche et présentation du projet défini

Remise d'un rapport écrit partagé à la collectivité et à l'agent